



Quand faut-il faire vacciner son chat ?

La vaccination du chat intervient lorsqu'il n'est plus protégé par les anticorps de sa mère, c'est-à-dire vers deux mois.

Le chat doit recevoir sa première injection à cet âge, et la seconde un mois plus tard. Ensuite, sachez qu'un rappel annuel est indispensable pour le protéger efficacement de nombreuses maladies.

De plus, les défenses immunitaires du chat baissent avec l'âge. Ne négligez donc pas ses vaccins même s'il est vieux.

Les maladies contre lesquelles faire vacciner votre chat :

- La leucose
- Le typhus
- Le coryza
- La chlamydiose
- La rage

Sachez que si vous souhaitez faire garder votre chat dans une pension, toutes les vaccinations évoquées ci-dessus doivent être à jour.

De plus, les rappels annuels sont très importants car la protection acquise grâce aux deux premières injections s'amenuise petit à petit et le chat n'est plus protégé. S'il entre en contact avec un chat contaminé, il contractera à son tour la maladie.

Tout droit réservé à la Chatterie de Midgard. Reproduction interdite.